



Syndicat de chemins du « Montchaibeux »

Procès-verbal de l'assemblée des propriétaires fonciers du Syndicat ainsi qu'à la séance d'information relative au dépôt public des servitudes du 17 février 2022

Chaque propriétaire a reçu l'invitation à cette assemblée et celle-ci a été publiée dans le journal officiel no 2 du 20 janvier 2022. Un avis de dépôt public se rapportant aux points 2 et 3 a également été publié dans le journal du 20 janvier avec un droit de recours allant jusqu'au 28 février 2022.

Vincent Scherrer, Président ouvre cette assemblée par la lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Ouverture et salutations
2. Information sur le décompte final de la desserte forestière
3. Information sur la clé de répartition et facturation aux propriétaires
4. Divers

1. Ouverture et salutations

Il salue cordialement les personnes présentes et les remercie de leur participation à cette assemblée. Il remercie spécialement Pascal Kohler de l'Office de l'ENV., Jean-Louis Chételat, membre de la commission d'estimation, Cédric Choffat du bureau EcoEng, responsable de la direction technique, et Frédéric Schaffter, garde forestier.

Personnes présentes : 23 dont 20 propriétaires

Excusé : Gérard Cuttat

Vincent Scherrer donne des renseignements sur la réalisation du projet. La bien-facture des travaux a déjà permis et permettra pour le futur de pouvoir exécuter les travaux de coupe et de débardage dans de bonnes conditions. Il souligne que dans le suivi des travaux, on aurait pu faire mieux et éventuellement restreindre le dépassement des coûts des travaux. En fin de compte, les travaux sont de qualité et la desserte représente un bon outil pour la gestion future des forêts. Environ 2'500 m³ ont déjà été exploités grâce à cette desserte. De plus, vu la situation financière du canton, les propriétaires ont bénéficié du maximum de subventions disponibles. Un tel projet ne serait certainement plus possible aujourd'hui. La subvention a été entièrement payée à ce jour et il n'y a donc pas de risque d'une diminution.

La carte phytosociologique (recensement des associations d'essence d'arbres) est terminée et les frais sont compris dans le décompte final financés par une subvention de fr. 15'000.—par l'Office de l'Environnement.

Après l'ouverture de la séance, Vincent Scherrer passe au point 2 de l'ordre du jour et donne la parole à Cédric Choffat

2. Information sur le décompte final de la desserte forestière

En préambule, Cédric Choffat donne les précisions suivantes :

Il relève que lors des travaux il est apparu que les conditions du sous-sol étaient moins bonnes que ce que les ornières laissées par le passage des tracteurs laissaient entrevoir. Des renforcements supplémentaires ont donc dû être réalisés. Le passage des engins de débardage, lors de l'évacuation des bois du tracé, a révélé de nombreuses arrivées d'eau qui ont dû être captées.

Le décompte des coûts restants se présente comme suit :

Coût desserte	571 853.45
Coût coupes	26 724.50
Réserve	10 000.00
Coût lignes de gestion	15 791.95
Coûts totaux	624 369.90
Subvention desserte	364 000.00
Subvention phyto, lignes gestion	15 000.00
Subvention communale	39 000.00
Participation chemin au nord	9 933.00
Recette desserte	8 452.40
Recette desserte	34 837.30
Total recettes	471 222.70
Solde	153 147.20
Solde/ha	2 686.79

Il donne des explications relatives aux travaux supplémentaires réalisés par tronçon, soit :

Cliché, chemin C1-1, à la suite du passage du trafic de chantier la fondation a souffert et le coffre et les accotements ont s dû être renforcé. Coût 2000.00

C1-2 Un affaissement du talus et du coffre a été constaté, à la suite du passage des camions de chaille, en raison d'infiltration d'eau. Le talus a été stabilisé et le coffre a dû être renforcé
Coût 1629.51

C1-3 Sur un petit tronçon, un affaissement de la route a nécessité la purge et la réfection du coffre, avec une stabilisation. L'enrobé a également été refait.
Coût Fr. 4752.79

Chemin C2-1, lors de l'ouverture du tracé, une arrivée d'eau a été observée. Afin de prévenir une dégradation future du coffre, il a été décidé de sortir cette eau au moyen d'un drainage et d'une traversée sous chaussée. Coût 2116.00

C 2-2 et C2- 3, de l'eau en provenance de la forêt en amont s'écoulait sous le tracé existant et aurait, à long terme sapé les fondations du chemin. Des traversées sous chaussées ont été réalisées afin de la canaliser. Coût 5'739.--.

C2-4, le début du tracé côté Rossemaison ne montrait pas de signes d'orniérage et laissait présager une fondation saine. Or, lors de l'ouverture du tracé il est apparu que le sous-sol était argileux et nécessitait une stabilisation avec des dosses de chêne. Fr. 646.70

Piste 3-1, lors de l'ouverture du tracé, des tuyaux d'un ancien captage non signalé sur le terrain ou sur les plans ont été sectionnés. Le captage a été rétabli. Fr. 6'432.27

Piste 3-2, l'absence de matériaux pierreux dans le sous-sol n'a pas permis une stabilisation partielle de la piste, celle-ci dû être stabilisée pour éviter une dégradation de la piste et des travaux de réfection par la suite. Fr. 16'775.10.

Piste 4 et 5, l'élargissement de la partie inférieure de la piste a permis d'exploiter des blocs de pierres pour les têtes d'entrées des traversées sous chaussées. Fr. 756.--.

Piste 6, la stabilisation a été prolongée de 20 mètres. Fr. 2366.60

Piste 7 – Piste nécessitant d'importants travaux supplémentaires
Montant total Fr. 34'738.26

Piste P7-1, à la suite du débardage des coupes de bois, le tassement de la piste a fait apparaître une arrivée d'eau. Cette portion a ensuite dû être assainie et une traversée sous chaussée a été construite.

P7-2, normalement une piste doit reposer au moins 6 mois avant d'être utilisée, ce qui permet de se mettre en place. Dans le cas présent, l'évacuation des bois du tracé a nécessité de rouler sur le tronçon nouvellement construit, ce qui a causé des dégâts à la superstructure et a nécessité la réfection de la piste.

P7-3, En raison d'un fort orniérage lors des travaux préparatoires, il a fallu sur-creuser le tracé afin de faire reposer la stabilisation sur des matériaux qui n'avaient pas été remués. Sans ce sur-creusage, le coffre se serait affaissé après quelques années et aurait dû être reconstruit. Les matériaux issus de ce terrassement supplémentaire ont été stockés aux abords du tracé dans une « décharge » pour mauvais matériaux (P7-5).

P7-4, la stabilisation a été prolongée de 20 mètres.

Piste 8-1, En raison d'arrivée d'eau dans le coffre, il a été nécessaire de creuser celui-ci plus profond afin de pouvoir la capter.

P8-2, une traversée sous chaussée et une tranchée drainante ont été construites pour permettre l'évacuation de cette eau.

P8-3, les matériaux de ces terrassements supplémentaires ont été stockés aux abords de la piste. Coût fr. 28760.30.

Piste9-1, une traversée sous chaussée a dû être réalisée afin de permettre le passage de l'eau s'écoulant au niveau d'un bas-fond situé au milieu du tracé.

Piste9-2, les traces laissées par les tracteurs ayant emprunté ce tracé laissaient présager une bonne portance du sol. Toutefois, lors de l'ouverture du tracé, il est apparu que le sol était argileux et n'avait pas une portance suffisante pour renoncer à une stabilisation. Ces travaux supplémentaires permettent d'éviter de futurs travaux de réfection. Fr. 24187.55

Piste P10 – La patte d'oie réalisée a été plus grande que prévue initialement. Fr. 1422.74.

Piste P13 et 14-1, travaux importants – Coût fr. 34'667.68

Lors du nettoyage du tracé des matériaux issus d'une ancienne démolition ont été mis à jour, ceux-ci ont dû être excavés et évacués dans une décharge appropriée. Ils ont été remplacés par un nouveau coffre et une stabilisation.

Piste 13-14-2, une traversée sous chaussée a été réalisée à la fin du tracé.

Piste 13-14-3, les sondages à la tarière laissaient présager un sous-sol permettant de renoncer à une stabilisation sur toute la longueur du tracé. Il s'est avéré que cette solution aurait péjoré la durabilité de cette piste. La décision a été prise de la stabiliser sur son entier.

Piste 16, la stabilisation a été prolongée de 15 mètres et la patte d'oie agrandie. Fr. 3978.74.

Piste 17, la totalité de la piste a dû être stabilisée alors que seule la moitié était prévue. Fr. 9782.36.

Cédric Choffat relève que les travaux de stabilisation ont été exécutés avec des matériaux de bonne qualité (dosses de chêne et pose de chaille).

Le Président remercie Cédric Choffat pour toutes ses informations et donne la parole aux personnes qui souhaitent poser des questions.

Marc-Aurèle Steulet souligne que toute personne qui connaît le Montchaibeux sait que dans cette partie le terrain est une source d'eau. En réponse, Cédric Choffat et le garde forestier Frédéric Schaffter affirment que lors des reconnaissances du terrain, basés sur les fortes ornières du moment en période de sécheresse, n'ont pas permis d'évaluer les conséquences d'arrivées d'eau.

Suite à l'interpellation de Patrice Eschmann, Cédric Choffat répond qu'il est très satisfait du rendu de la bienfaisance des travaux exécutés par l'entreprise Chételat SA. Frédéric Schaffter souligne que l'entreprise a fourni de beaux matériaux qui permettent une bonne qualité de la construction des chemins.

Il est à relever que les bûcherons et les débardeurs de bois ont confirmé que leur travail se réalise dans de bonnes conditions sur ces chemins.

La parole n'est plus demandée. Le Président passe au point 3

3. Information sur la clé de répartition et facturation aux propriétaires

Cédric Choffat informe que la clé de répartition détermine de manière claire et précise la part des coûts supportés par chaque propriétaire. Le comité, dans sa séance du 10 juin 2020, a choisi la variante basée sur une pondération de 1 – 1,5, éloignement admis de 150 m. Cette répartition sert à codifier les avantages des propriétaires en fonction de l'éloignement de sa parcelle par rapport aux deux chemins de base aménagés.

Chaque propriétaire a reçu le tableau de la clé de répartition spécifiant le montant par m2 des parcelles.

La parole n'est pas demandée.

Vincent Scherrer remercie Cédric Choffat pour sa présentation.

Point 4. Divers

Vincent Scherrer donne connaissance de points à traiter :

- Calendrier pour la suite à donner au dossier du Syndicat de chemins du Montchaibeux
- Le garde forestier tient à donner des précisions sur la vente de bois
- Remise des Clefs de la barrière aux propriétaires exploitant du bois dans le périmètre du chemin

S'agissant du calendrier, les objets ci-dessous sont à traiter :

- a) Création de la Communauté de gestion
 - approbation sur l'entretien des chemins
 - statuts de la Communauté de gestion
- b) Dissolution du Syndicat

Une assemblée des propriétaires sera convoquée dans le courant du mois de juin.

Patrice Eschmann rappelle que certaines personnes avaient pris des positions négatives dans la Presse à l'encontre de notre projet, trop conséquent pour le Montchaibeux. Y a-t-il eu d'autres intervenants ? Le Président répond qu'il n'a plus entendu de telles réactions. Au contraire, la plupart des gens rencontrés le félicitent pour la réalisation de notre projet.

Pascal Kohler relève que les travaux ont été exécutés au bon moment car les subventions sont à la baisse actuellement.

Frédéric Schaffter souligne que le coût du bûcheronnage de 12'000.-- pour les travaux relatifs à la compensation écologique sont compris dans le décompte. Entretien de lisière (800 m') du côté du Montchemin.

Il dit que dans le cadre de la CEP de Courrendlin, de très beaux réseaux de marres ont été créés dans le Montchaibeux. On peut s'attendre à un repeuplement de batraciens dans cette zone.

Il profite de cet instant pour renseigner les participants sur l'exploitation des bois :

Pour les résineux, il y a une demande soutenue en Suisse et en France (90.—à 100.—de moyenne pour l'épicéa).

Le sapin est un peu moins recherché (80.-- à 90.--).

Le prix est péjoré par le taux de change de l'Euro pour la vente à l'étranger.

Le bois bostryché se vend bien de 65.-- à 70.-- (auparavant 40.--). Profitons de vendre ce bois d'ici à 2 ans. Il encourage les propriétaires d'exploiter ce bois bostryché. La vente va vers l'Italie.

Bois feuillu de hêtre a un peu augmenté, mais moins haut que le résineux (80.-- à 90.--).

Le prix des frênes est aussi à la hausse ; les érables ne sont pas trop demandés.

La vente de chêne a flambée (forte demande et forte hausse des prix).

La vente spéciale de bois précieux, érables dans le Montchaibeux, a du succès du côté de la vente de Bubendorf.

Le bois d'industrie résineux se négocie entre 30.-- à 40.--/m³ (pas intéressant).

Le prix du bois de feu flambe, en bois longs hêtre 65.-- à 70.--/m³.

Le garde forestier invite expressément les propriétaires qui ont des parcelles le long des chemins d'entreprendre des coupes de bois, spécialement les sapins secs qui tombent sur le chemin et peuvent mettre en danger des personnes qui empruntent ces chemins. Il va prendre contact avec les propriétaires concernés.

Vincent Scherrer remercie tous les intervenants lors de cette assemblée. Il remercie les membres du Comité pour l'avoir épaulé dans cette nouvelle tâche et d'avoir ainsi pu amener à bien notre projet.

Patrice Eschmann remercie le bureau EcoEng ainsi que le Comité pour leur travail dans la réalisation de leur projet. Il constate à regret le peu de participants à cette réunion.

Le Président remercie Patrice Eschmann pour son soutien à notre comité.

Il invite les personnes présentes à partager un moment de convivialité et de discussions autour du verre de l'amitié.

La séance est levée à 09h00.

Courrendlin, le 28 février 2022

La secrétaire : Gilberte Studer